

Aide aux formations et ensembles de musique contemporaine

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide aux formations et ensembles de musique contemporaine a pour objectif d'accompagner les formations musicales spécialisées dont la mission principale est de diffuser les œuvres contemporaines, et notamment des créations.
- Sont bénéficiaires de l'aide les formations musicales suivantes :
 - les formations juridiquement constituées (association ou société) et développer une activité régulière de diffusion avec un minimum de 10 concerts par an,
 - les formations qui s'engagent également à inscrire des œuvres nouvelles au programme de sa saison et à rémunérer les commandes aux compositeurs,
 - les formations qui participent à des projets de création en association avec des structures d'enseignement spécialisé, dans un travail de sensibilisation à l'interprétation d'œuvres nouvelles constitue un élément supplémentaire dans l'appréciation de la demande.

Montant de l'aide

- Le montant de la subvention est dans la limite de 30 000 € pour les ensembles constitués de 8 musiciens et plus.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr